

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	34
VOTANTS	45

CONVOCATION

Datée	Du 21/06/24
Affichée	le 21/06/24

OBJET

Remplacement d'un
membre du collège socio-
professionnel du Conseil
d'Administration de l'Office
de Tourisme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle

SÉANCE DU 27 JUN 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi vingt-sept juin à vingt heures, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le 21 juin 2024, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Guy MARTEL a été nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Eric ZO, Daniel MARIE, Philippe CROTEAU, Pierre DUFAY, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, Alexandra DEPARIS-AUBRIL, François BRIZARD, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Jean-Marie GOUSSIN, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Serge DELAVALLÉE, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, Didier DEMONCHEAUX, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Guy MARTEL, Jean-Luc NOUAIL

Pouvoirs : Philippe THOURET a donné pouvoir à Joël BRUNET
Maïté GRANDCLERE a donné pouvoir à François BRIZARD
Nadège TROUILLET a donné pouvoir à Alexandra DEPARIS -AUBRIL
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Charlène RENARD a donné pouvoir à Mireille NOGUET
Sylvie CHAUVEL-TREPIER a donné pouvoir à Didier COUSIN
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN
Marie-José MARTIN a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Jean-Guy GRANDIN a donné pouvoir à Serge DELAVALLEE
Christophe POOTIER a donné pouvoir à Jean-Luc BEAUFILS

Représenté : François CARBONELL représenté par Jean-Luc NOUAIL

Absent excusé : Fabrice GLORIA

Absents : Serge GODARD, Pascal SUARD, Nathalie RIBAUT, Isabelle CLOUCHÉ
François HUREL, Franck GAULTIER, Christine LEBRETON, André
LAMONTAGNE, Virginie VIOLET

Monsieur DELAVALLÉE rappelle aux membres du Conseil que par délibération en date du 17 septembre 2020, il a été procédé à l'élection des membres du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme des Pays de L'Aigle.

Selon ses statuts, le Conseil d'Administration est composé de 22 membres répartis en deux collèges :

- 12 membres du Conseil Communautaire
- 10 membres dont la compétence et/ou l'activité se révèlent complémentaires aux objectifs de l'Office de Tourisme.

Monsieur DELAVALLÉE informe que Madame Audrey Régnier, membre du collège socio-professionnel a remis sa démission et qu'il y aurait lieu de la remplacer.

Conformément aux statuts, il propose de désigner M. Lucas RAUX dirigeant du Comptoir du Paradis à la Ferté Fresnel.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération n° 2020-09-17-119 du conseil de communauté portant sur l'élection des membres au Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme
- Vu les statuts de l'Office de Tourisme des Pays de L'Aigle,
- Considérant la démission de Madame Audrey Régnier membre du collège socio-professionnel du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme des Pays de L'Aigle,
- Considérant qu'il convient de pourvoir à son remplacement

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **DESIGNE** Monsieur Lucas RAUX, membre du collège socio-professionnel au Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme des Pays de L'Aigle

Acte reçu en préfecture le 1.1 JUIL. 2024

Publié en ligne le

Certifié exécutoire 1.1 JUIL. 2024

Le Président,
Jean SELLIER

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme



Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20240627-2024-06-27-131-DE
Date de télétransmission : 01/07/2024
Date de réception préfecture : 01/07/2024